[FICHE PAR PAYS FEANTSA]

Dernière mise à jour : novembre 2016

LE SANS-ABRISME EN RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

PRINCIPALES STATISTIQUES

Il n'existe pas de stratégie nationale ou régionale de collecte de données sur les personnes sans domicile. Plusieurs villes et régions réalisent toutefois des enquêtes. Il n'existe pas de méthodologie uniforme et les données ne sont pas comparables. Les principales sources de données sont les suivantes :

Le registre national des services sociaux, qui fournit des informations sur le nombre de places dans les services. Pour 2013, le registre a inclus 215 centres d'hébergement à long terme avec 6.661 lits. En 2016, ce registre a englobé 214 centres d'hébergement. Il y avait également 67 hébergements d'urgence avec 431 places en 2013. En 2016, le nombre d'hébergements d'urgence est passé à 75.

Le recensement de la population de 2011 a inclus les premières données nationales officielles sur le nombre de personnes utilisant les services d'aide aux sans-abris. Selon ce recensement, il y a **11.496** personnes sans domicile en République tchèque. Cela couvre les personnes qui utilisent les centres d'hébergement pour les personnes sans domicile (comme les demandeurs d'asile) (ETHOS 3.1) et les hébergements d'urgence (ETHOS 2.1). Il importe de noter que les experts estiment que ce nombre est bien plus élevé dans la réalité.

Dans le cadre du travail préparatoire pour la nouvelle « stratégie de prévention et de lutte contre le sans-abrisme » (voir plus bas), un groupe d'experts a rassemblé toutes les statistiques disponibles sur les personnes sans domicile et a réalisé une estimation qualifiée du nombre de personnes sans domicile en République tchèque. Leur définition inclut les catégories suivantes :

- Sans-abris visibles : ETHOS 1.1, 2.1, 8.2 et en partie 8.1
- Sans-abris cachés : ETHOS 3.1, 4.1, 7.1.

Le groupe d'experts a estimé que le nombre de personnes sans domicile était au moins trois fois supérieur à celui mentionné par les données du recensement (environ 30.000 personnes). Le nombre de personnes sans domicile ou menacées de sans-abrisme a été estimé à 100.000.

HAUSSE/DIMINUTION DU NOMBRE DE SANS-ABRIS

Les récentes estimations placent le nombre de personnes sans domicile à environ 68.500 (ministère du Travail et des Affaires sociales, 2016), dont 23,6% sont des femmes et 12% sont des enfants. Le nombre de personnes risquant de perdre leur logement est d'environ 119.000.

ÉVOLUTION DU PROFIL DES SANS-ABRIS

Certaines données indiquent une hausse du sans-abrisme parmi les familles au cours de ces dernières années. Le nombre de femmes sans domicile a également augmenté.

POLITIQUES & STRATÉGIES

Stratégie nationale

La stratégie de prévention et de lutte contre le sans-abrisme en République tchèque jusqu'en 2020 a été adoptée par le gouvernement en août 2013. En vue de développer cette stratégie, un groupe d'experts a été mis en place, en lien avec la Commission pour l'inclusion sociale du ministère du Travail et des Affaires sociales. Ce groupe d'experts est composé d'ONG travaillant sur le sans-abrisme, d'experts provenant de différents ministères et de chercheurs. Depuis l'adoption de cette stratégie, le groupe d'experts supervise et suit la mise en œuvre des différentes mesures.

Les solutions proposées dans le cadre de cette stratégie se basent sur la définition de quatre parcours décrivant les causes du sans-abrisme. Ces parcours sont les suivants :

1. Le long terme (les personnes qui ont grandi dans des situations de sans-abrisme) ;
2. Le court terme (les personnes qui se trouvent temporairement dans des situations difficiles à cause de dettes, du chômage, etc.) ;
3. La santé (les personnes qui se retrouvent face à des problèmes spécifiques à cause de leurs problèmes de santé) ;
4. Le choix (les personnes qui deviennent sans domicile de leur plein gré).

La stratégie se base également sur une analyse économique des coûts du sans-abrisme et de différentes solutions.

Une conférence de consensus sur le sans-abrisme s'est tenue en novembre 2014. Les conclusions de la conférence ont été publiées fin 2014[1] et sont disponibles sur le site web de la conférence. Cette conférence était une des priorités de la stratégie pour 2014.

La municipalité de Prague a également adopté sa propre stratégie locale de lutte contre le sans-abrisme.

La République tchèque est confrontée à une explosion des centres d'hébergement à bas coûts qui exploitent les personnes les plus vulnérables en appliquant des prix élevés pour des logements précaires et insalubres. Les experts du logement social affirment qu'en république tchèque, selon les statistiques, quelques 18.000 personnes vivent dans la rue ou dans ces centres d'hébergement, et 17.000 autres personnes vivent dans des logements inadéquats. Il y a également des personnes qui ont besoin d'allocations de logement et d'autres personnes qui sont confrontées à des coûts élevés de logement et qui n'ont pas suffisamment d'argent pour se nourrir, se soigner, etc. On peut dès lors estimer qu'environ un million de personnes ont besoin de logements sociaux en république tchèque.

En 2015, le Parlement tchèque a approuvé la stratégie relative au logement social de la République tchèque pour la période 2015-2025. L'objectif de cette stratégie est de renforcer l'offre de logements pour les personnes qui risquent de perdre leur logement, les personnes exclues sur le plan social et les personnes qui consacrent une partie élevée de leurs revenus à leur logement, et de créer un nouveau système de logement social, qui ciblera les personnes qui rempliront certains critères stricts, afin de ne plus gaspiller les ressources publiques. Les principes de base devraient être la garantie et le maintien de logements locatifs sociaux de qualité à long terme grâce à un ensemble d'outils en matière de logement et de politiques sociales. Ce système devrait être lié au travail social et à la fourniture d'allocations de logement. La stratégie pose les bases de la Loi sur le logement social, élaborée en 2016, qui devrait entrer en vigueur en 2017, mais plusieurs intérêts différents ont compliqué considérablement l'élaboration de cette loi. Le projet de loi suit actuellement son processus législatif au niveau du gouvernement (4e trimestre de 2016). Selon le ministère du Travail et des Affaires sociales, la loi pourrait concerner au maximum 350.000 personnes.

L'aide existante en matière de logement social fournie par le ministère du Développement régional est fournie dans le cadre d'un sous-programme intitulé « aide pour la construction de logements publics » au sein du programme de l'aide au logement. Les fonds attribués pour la mise en œuvre du programme d'aide au logement s'élèvent à 450 millions de couronnes tchèques, dont environ 200 millions sont consacrés à la mise en œuvre du sous-programme relatif à la construction de logements publics (Rapport social national 2014 de la République tchèque).

Evolution du budget

Il n'y a pas suffisamment de financement durable pour les services d'aide aux sans-abris. Le système actuel des appels annuels à propositions cogéré par les autorités nationales et régionales implique que les services d'aide aux sans-abris dépendent de sources instables de financement. La baisse des niveaux de financement depuis 2012 a engendré la fermeture de certains services. Le rôle des fonds structurels de l'UE est limité à cause de la charge administrative pour les services, qui les rend ingérables pour certaines ONG. Une modification du système de financement a été amorcée en 2015. Les bureaux régionaux sont toujours les principaux bailleurs des services, et de nouveaux critères de financement sont en cours de développement. Le suivi du financement des services sociaux en tant que services généraux d'intérêt général se vase sur les règles de l'UE.

REMARQUES SUR LES DÉVELOPPEMENTS POLITIQUES

Positives

- Adoption de la stratégie
- Travail préparatoire sur la stratégie relative au logement social et sur la Loi sur le logement social
- Hausse du nombre d'acteurs concernés (chercheurs, experts)
- Visibilité du problème du sans-abrisme dans les médias
- Conférence de consensus sur le sans-abrisme

Négatives

Différentes mesures existent pour réglementer les comportements dans les espaces publics, avec l'imposition d'amendes au niveau local. Ces règlements concernent les comportements indésirables comme la mendicité, la consommation d'alcool et la détérioration des propriétés et du matériel. Ces mesures sont généralement appliquées par la police municipale et dans certains cas par des sociétés privées de sécurité qui règlementent les espaces semi-publics tels que les centres commerciaux. Elles affectent bien plus les personnes sans domicile que le reste de la population.

[1] Plus d'informations disponibles sur www.bezdomovectvi.info.